



Préavis n° 14/2023 de la Municipalité au Conseil Général du 27 mars 2023

OBJET: Mise en conformité du chauffage à distance (CAD), étape 2

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Introduction

Le 26 avril 2021, en acceptant à l'unanimité le préavis 38 intitulé « Mise en conformité du chauffage à distance (CAD), étape 1 », le Conseil général de Moiry a décidé :

- d'accorder à la Municipalité de Moiry un crédit de CHF 120'000.00 pour réaliser l'interface production de chaleur / distribution de chaleur du CAD
- d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec la société Fireforce, pour une phase test et, si les résultats sont concluants, une phase d'exploitation de 20 ans.

Etape 1

Grâce à l'excellente collaboration entre les sociétés RWB et Fireforce, seule une petite partie du crédit accordé de CHF 120'000.00 a été dépensée : CHF 18'914.60, y inclus environ CHF 7'700.00 pour l'étude du contrat avec Fireforce par un expert technique et un bureau d'avocats. La chaudière-test a été installée dans un conteneur maritime et les nouvelles connexions avec le réseau de distribution ont été réduites ainsi au strict minimum. Le pilotage de la chaudière test n'a nécessité que la pose de capteurs de température sur le ballon accumulateur d'eau chaude existant.

Un contrat a été conclu le 30 juin 2021 entre la Commune de Moiry et la société Fireforce. Le contrat (établi avec l'appui d'une étude d'avocats) définissait une date butoir au 15 février 2023 pour fin de la phase test, de sorte à pouvoir respecter l'ultime délai imparti par la Direction générale de l'Environnement (DGE) pour la mise en conformité de la chaudière du CAD au 30.06.2023, avec un taux d'utilisation de la chaudière Müller originelle limité à 15% de la quantité de chaleur à produire.

La chaudière test Fireforce, d'une puissance de 240 kW, est arrivée en janvier 2022; après une période de mise au point, elle a assuré à satisfaction la production d'eau chaude pendant la majeure partie du printemps et de l'été 2022. En automne 2022 il s'est avéré que la chambre de combustion s'était déformée, endommageant le système d'extraction des cendres et nous obligeant à remettre en fonction la chaudière Müller. Entre-temps la société Fireforce a mis au point, grâce aux tests réalisés à Moiry, une chaudière de 500 kW qui fonctionne à satisfaction dans un village du Nord Vaudois. Le développement d'une chaudière de puissance adaptée au CAD de Moiry n'est pas envisageable actuellement.

Préavis n° 14/2023

Etape 2

En principe, selon les scenarii expliqués lors de la séance du 26 avril 2021, au vu des résultats de la chaudière test, la phase 2 devrait s'effectuer par l'achat de deux chaudières commerciales par la commune et la société Fireforce se retire des opérations.

En raison des très bonnes relations établies avec la commune, Fireforce nous propose une solution intermédiaire entre les deux scenarii présentés en avril 2021 : la production de chaleur en contracting, sur 20 ans et à prix contrôlé (inflation, volume livré), par deux chaudières commerciales munies de filtres électrostatiques ETA et d'un condenseur des fumées Fireforce. Le contrat signé en juin 2021 et ses annexes seront adaptés sur différents points.

Fireforce propose un contrat de fourniture de chaleur à prix de 0.08 CHF/kWh, indexé sur l'inflation pendant 20 ans, à condition que la consommation ne descende pas en-dessous de 60% du volume actuel. Le contrat décharge la commune de l'entretien de la chaudière et prévoit la fourniture par la commune de volumes de plaquettes définis, aux prix actuels indexés sur l'inflation. La commune reste responsable de l'entretien du réseau de distribution et de la facturation.

Les investissements totaux HT annoncés dans le préavis 38 étaient de CHF 420'000.00 pour le scénario commercial et de CHF 290'000.00, dont CHF 90'000.00 en 9 annuités comme taxe d'introduction pour le scénario Fireforce.

Les travaux préliminaires qui n'ont pas été effectués dans l'étape 1 seront repris en grande partie pour l'étape 2. Les coûts de l'étape 2 sont estimés à CHF 270'000.00 par RWB (qui officiera en tant que maître d'œuvre), y inclus la taxe d'introduction qui a été abaissée à CHF 45'000.00.

L'investissement total sera donc de l'ordre de CHF 290'000.00, comme annoncé en avril 2021.

En gardant le volume actuel d'eau chaude livrée, les coûts annuels globaux de fonctionnement sont estimés à CHF 90'000.00, soit 15% de moins que la moyenne des 7 dernières années. Une nouvelle grille de tarification sera établie dès que la solution complète sera opérationnelle.

Par souci de transparence, le financement via le préavis 38 est arrêté à CHF 18'914,60, qui seront amortis sur 5 ans et toutes les dépenses de la 2^{ème} étape font l'objet de la présente demande de crédit.

Pour la réalisation de l'étape 2, la Municipalité demande au Conseil un crédit d'investissement de CHF 270'000.00, couvert à parts égales par les fonds propres de la commune et par un emprunt aux meilleures conditions du marché. Le crédit d'investissement sera amorti à raison de CHF 15'750.00 / an pendant 10 ans, puis CHF 11'250.00 /an pendant 10 ans.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessous, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY

- O Vu le préavis n° 14/2023 concernant la mise en conformité du chauffage à distance
- Ouï le rapport de la Commission des finances / gestion
- o Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité de Moiry un crédit de CHF 270'000.00 pour réaliser l'étape 2 de la mise en conformité du CAD
- d'autoriser la Municipalité à conclure avec la société Fireforce un nouveau contrat basé sur celui établi en juin 2021, qui comprend une phase d'exploitation de 20 ans.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 20 MARS 2023

Le syndic :

G. Dolivo

La secrétaire :

V. Sigger